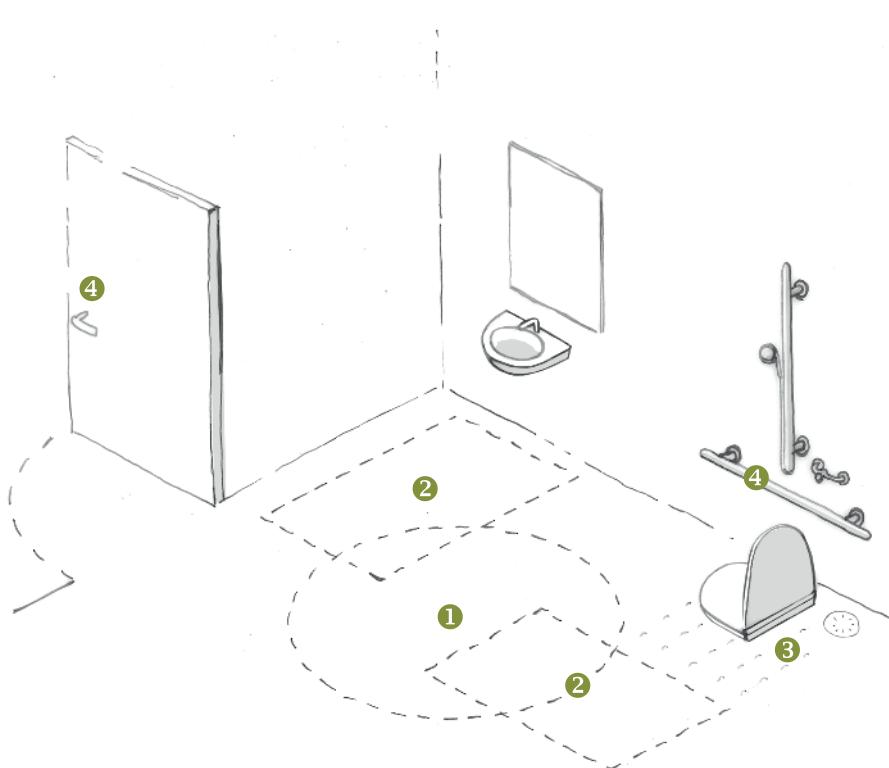


L'accessibilité est une affaire pour tous

Penser l'accessibilité d'un logement, c'est bien plus qu'adapter un espace aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite. C'est concevoir un cadre de vie qui répond aux besoins de chacun, quels que soient son âge, sa condition physique ou ses capacités du moment : enfants, personnes âgées, personnes malvoyantes, malentendantes, de grande taille, en situation de handicap temporaire ou permanent...

Ces solutions mises en place pour faciliter la vie des personnes en situation de handicap se révèlent être par ailleurs souvent un confort pour tous. Une douche de plain-pied, des portes plus larges, des interrupteurs et des prises à hauteur accessible, un éclairage adapté... améliorent le quotidien de chacun, qu'il s'agisse de manœuvrer une poussette, de se déplacer avec des bâquilles après une blessure, ou simplement de vieillir en toute sérénité.



Favoriser la mobilité

→ ...par la manœuvrabilité

Réserver des espaces de manœuvre ① d'un diamètre minimal d'1,50 m, afin de pouvoir se retourner (rotation avec fauteuil roulant, ou une personne avec canne), et cela dans la totalité des pièces. Des espaces d'usages ② de 80 cm par 1,30 m minimum sont aussi recommandés pour favoriser l'utilisation des équipements ou le franchissement des portes pour une personne en fauteuil roulant.

→ ...par la continuité

Organiser une continuité de l'accessibilité, tout au long du déplacement. Supprimer les obstacles, limiter les pentes, et s'assurer que l'état du sol ne crée pas de gêne ou de risque de chute.

Dans la salle de bain, privilégier des revêtements de sol peu glissants et installer des douches à l'italienne (de plain-pied) ③.

Faciliter l'accès aux équipements

Disposer les commandes (interrupteurs, poignées de portes et de fenêtres...) ④, les plans de travail (tables, lavabos...) de façon à faciliter leur atteinte. Privilégier des équipements aux manipulations simples et habituelles. À ce titre, il est recommandé de porter une attention particulière à la cuisine qui est une des pièces les plus techniques. On peut y privilégier des tiroirs aux placards, des poignées en bas de porte pour les placards en hauteur.

Repenser l'accessibilité des parties communes

Dans les immeubles anciens, les escaliers, paliers, et couloirs sont rarement adaptés aux exigences d'accessibilité. De plus la détérioration des marches et leurs déformations dans le temps a souvent rendu la circulation difficile pour les personnes à mobilité réduite. Pour améliorer l'usage des parties communes, il est recommandé de sécuriser les cheminements en remettant en bon état les marches, en ajoutant des mains courantes, et en plaçant des rampes lorsque les différences de niveaux le permettent, et ce, tout en évitant de dénaturer les qualités du bâtiment.

L'intégration d'un ascenseur

Il est préférable, si possible, d'implanter l'ascenseur dans des zones techniques ou annexes voire en prenant la surface sur un logement à chaque niveau. Si cela n'est pas possible, l'installation d'un ascenseur dans le volume de l'escalier est envisageable mais risque de dénaturer sa qualité originel. Il faudra donc veiller à ce que la gaine de l'ascenseur s'insère sans générer d'entorses majeures aux règles de composition de la cage d'escalier.

Anticiper les sur-épaisseurs

Dans le cas d'une isolation thermique par l'intérieur, anticiper la perte de surface et les modifications nécessaires pour garantir l'accessibilité de la pièce.